

SEANCE DU 09 Novembre 2021

L'an deux-mille-vingt et un, le 09 Novembre 2021 à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 29 Octobre 2021, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Christian ALARY- Valérie BISBROUCK- Jean-François DEWAMIN – Didier FOURNIER- Christian LEVECQUE —Michaël SAINT-SOLIEUX- Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC-PERDIGEON–Éric ZENOBEL.

Secrétaire de séance : Anne Mauger

Assistait également à la réunion Mme Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etaient excusés : Madame Joëlle FRANQUEVILLE et Messieurs Jean-Philippe CHRETIEN et Yohan COGET

Procurations :

Jean-Philippe CHRETIEN à Philippe COULON.

Yohan COGET à Jean-François DEWAMIN

Joëlle FRANQUEVILLE à Anne MAUGER

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 Octobre 2021
- Convention de la SAUR
- Parcellaire ZN113 : prix de cession
- Fibre optique
- RH : durée annuelle légale du travail
- AEP : chiffrage sortie compteurs d'eau route d'Albert
- Barème de location de salles à compter de 2022
- Plantes invasives Etang du Bas
- GEMAPI (délibérations CCHS)
- Questions diverses et d'initiatives.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

- DM Budget général M14 section de fonctionnement
- Condition facturation Eau Potable

Les membres du conseil approuvent l'ajout de ces deux points.

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 Octobre 2021

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 05 Octobre 2021.

DM Budget général M14 section de fonctionnement :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution du budget principal 2021 il est nécessaire d'apporter la décision modificatrice suivante :

2) DM Budget Principal M14

Chapitre et Article	Montant
DF Chapitre 12 Frais de Personnel	
•Article 6411 Personnel Titulaire	+12 000
•Article 6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 4 000
•Article 6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 4 000
DF Chapitre 022 Dépenses Imprévues	
•Article 022 Dépenses Imprévues	-20 000

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent son accord à l'unanimité pour cette décision modificatrice.

Condition facturation Eau Potable :

Monsieur le Maire rappelle les règles de facturation de l'eau potable pour tous les habitants de la commune : deux factures par an soit une facture estimée en Janvier et une facture sur relevé en Juin avec un tarif de location de compteur de 15 € répartis sur les deux factures.

Monsieur le Maire propose au conseil de nouvelles modalités de facturation notamment pour les locataires d'habitation ou de local . Désormais , tout nouveau locataire doit se présenter en mairie



muni d'un contrat de location non précaire (bail de 3/6/9).A défaut , la facture d'eau sera établie au nom propriétaire de l'habitation ou du local .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces conditions de facturation de l'eau potable.

Convention de la SAUR :

Monsieur le Maire précise qu'il est dans l'obligation de signer une convention avec la SAUR pour les interventions la nuit ou le week-end et pour procéder à des essais réglementaires sur les poteaux d'incendie. Cette convention est valable 3 ans. Il s'agit d'un renouvellement.

Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Parcelaire ZN 113 : prix de cession

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le parcellaire ZN113 a été entériné par le cadastre et qu'il y a lieu de déterminer le prix de mise en vente des 3 parcelles 120/121 et 122.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer la vente de ces 3 parcelles au prix de 38 € le m².

La parcelle 119 située sous la ligne électrique restera pour le moment propriété de la commune.

Le conseil municipal donne pouvoir à M.le Maire pour engager toute demande nécessaire à cette décision.

Fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre dans la commune, Monsieur le Maire a assisté le 3 Novembre à une réunion présidée par Somme Numérique et Axians qui ont énoncé les étapes de l'installation de la fibre.

De la fin de l'année 2021(commercialisation en cours) à l'automne 2022, le raccordement à la fibre se fera par étapes successives.

Les membres du conseil prennent note des conditions du déploiement de la fibre dans la commune.

RH : durée annuelle légale du travail

Monsieur le Maire précise qu'une délibération a déjà été prise le 18 Décembre 2002 avec effet au 1^{er} Janvier 2002, par le conseil municipal de l'époque concernant les modalités de passage aux 35 heures des employés de la commune et qu'il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau sur le sujet.

EAU POTABLE : chiffrage sortie des compteurs d'eau route d'albert

Monsieur le Maire aborde les travaux de sortie des compteurs d'eau des propriétaires privés route d'Albert. 67 branchements sont concernés.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a fait établir 3 devis dont le résultat apparaît dans le tableau ci-dessous :

8) Devis Reprise Branchement Route d'Albert

Entreprise	Montant du Devis HT	Montant du Devis TTC	Classement
SADE	94 068 €	112 881,60 €	3
SDC de COLNET	74 452 €	89 342,40 €	2
EIFFAGE	65 390 €	78 468,00 €	1

Entreprise	Prix Moyen / Branchement HT	Prix Moyen / Branchement TTC	Classement
SADE	1404 €	1685 €	3
SDC de COLNET	1095 €	1314 €	2
EIFFAGE	976 €	1171 €	1

Après étude, l'assemblée décide à l'unanimité de confier les travaux à la société Eiffage moins disante tant en devis global qu'en prix unitaire au branchement et sous réserve de vérification des pièces administratives qui seront jointes au dossier.

Barème de location de salles à compter de 2022

Monsieur le Maire soumet au conseil la tarification de location des salles communales, la salle des fêtes et la salle polyvalente.

L'assemblée échange à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la tarification suivante :

Cautions : 600€

Location pour les habitants de la commune : 150€ y compris l'électricité.

Location pour les personnes extérieures : 350€ y compris l'électricité.

Location du barnum : 80€

Il a été décidé de demander pour chaque location une attestation responsabilité civile et d'actualiser les contrats de location.

Plantes invasives Etang du Bas /Etang du Marais de Buscourt

Monsieur le Maire évoque le problème des plantes invasives sur la parcelle d'étang louée au marais de Buscourt à la limite de la commune de Feuillères. Compte tenu de ce phénomène exceptionnel sur cette parcelle, M. le Maire propose une réduction exceptionnelle de 1000€ sur le contrat de location de cette parcelle pour 2022.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision

GEMAPI(délibérations CCHS)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'instauration de la taxe GEMAPI, taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il rappelle que le Parlement a donné la compétence aux intercommunalités pour lever cette taxe afin de financer les programmes de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols générant des coulées de boue, taxe prélevée sur les taxes foncières bâties et non bâties.

La taxe GEMAPI votée à la majorité en conseil communautaire de la CCHS permettra de financer des travaux d'entretien pour l'écoulement du fleuve Somme.

Le conseil municipal prend note de ces informations.

Questions diverses et d'initiative

- Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie du 11 Novembre à partir de 10h30 avec un dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un temps d'hommage à la nécropole nationale et au Bois Madame. La clique de Sailly Saillisel accompagnera ces moments de recueillement.
- Monsieur le Maire décrit les fêtes de fin d'année :
 - 18 /12 /2021 à partir de 9h, distribution des colis des aînés par les conseillers municipaux.
 - Remise des chèques cadeaux aux enfants de la commune de moins de 12 ans.
 - Passage du Père Noël à l'école avec distribution de friandises aux écoliers.
 - Financement du déplacement des enfants de l'école au cinéma de Péronne (projection d'un film si les conditions sanitaires le permettent)
 - Distribution de la Blérie avant les fêtes de fin d'année.
- Monsieur le Maire lit le courrier de l'Association des Parents d'élèves qui demande l'autorisation d'installer une boîte à livres dans la commune. Le conseil décide à l'unanimité de rejeter cette demande puisque la commune a une bibliothèque animée bénévolement depuis plusieurs années par Mme Marguerite Megoeuil. La bibliothèque accueille régulièrement les enfants de l'école sous la responsabilité de leur professeur des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

